



# DHN Service

Hygiène des réseaux aérauliques

ZA Des Prairies - 13 Rue GUTENBERG - 42340 VEAUCHE - TÉL. : 06 35 22 58 24



DÉGRAISSAGE DES HOTTES  
DE CUISINE PROFESSIONNELLE



NETTOYAGE ET DÉSINFECTION  
DES RÉSEAUX DE VENTILATION



DÉRATISATION  
DÉSINSECTISATION  
DÉSINFECTION

UNE SOLUTION GLOBALE POUR GARANTIR HYGIENE  
ET SECURITE DANS VOS LOCAUX

RÉACTIVITÉ PROXIMITÉ QUALITÉ



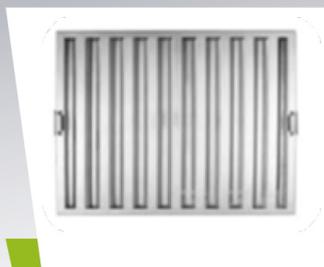
# DÉGRAISSAGE DES HOTTES DE CUISINE PROFESSIONNELLE

Conformément à l'arrêté du 25 juin 1980  
modifié Article GC21

## MÉTHODOLOGIE



Mise en place  
des protections



Dégraissage  
des filtres

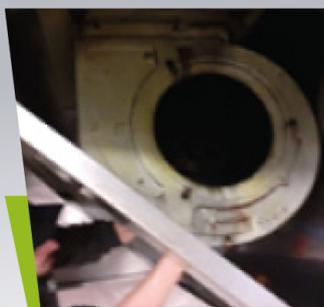


Dégraissage  
des récupérateurs  
de graisse

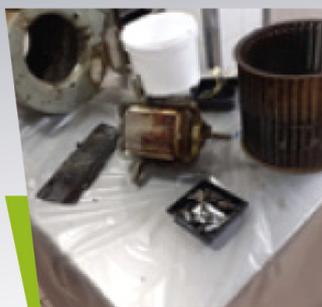


Dégraissage du réseau  
de gaine  
(sous réserve d'accessibilité)

## SAVOIR-FAIRE



Dépose



Démontage



Dégraissage

DÉMARCHE ÉCORESPONSABLE : ECO-DÉTERGENT  
CERTIFIÉ PAR ECOCERT GREEN-LIFE :



Exclusivement formulé à partir de composés biodégradables  
d'origine végétale et de minéraux, sans dérivés pétroliers,  
sans additifs chimiques.

## ZONES D'INTERVENTION

- Ardèche (07)
- Drôme (26)
- Loire (42)
- Haute-Loire (43)
- Mais aussi*
- Allier (03)
- Cantal (15)
- Puy-de-Dôme (63)

## NOS CLIENTS

**Enseignement :** Restaurant scolaire, collèges, lycées, formation

**Santé :** Centres hospitalier, Ehpad , RPA

**Médico-Social :** Foyer accueil médicalisé, ESAT, CAT..

**Restauration :** Hôtellerie, traiteur et restauration traditionnelle



# NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES RÉSEAUX DE VENTILATION

La qualité de l'air intérieur :  
un enjeu majeur de santé publique

Nous passons en moyenne 85 % de notre temps dans des environnements clos, notamment dans les locaux destinés à recevoir du public. Ainsi la réglementation évolue et la loi Grenelle 2 rend obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur (QAI) dans certains Etablissements Recevant un Public sensible (ERP) depuis la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010.

VOICI LE CALENDRIER DE DÉPLOIEMENT DE CETTE SURVEILLANCE:

Janvier 2018

Écoles maternelles  
et élémentaires



Janvier 2020

Collèges, lycées  
et accueils de loisirs



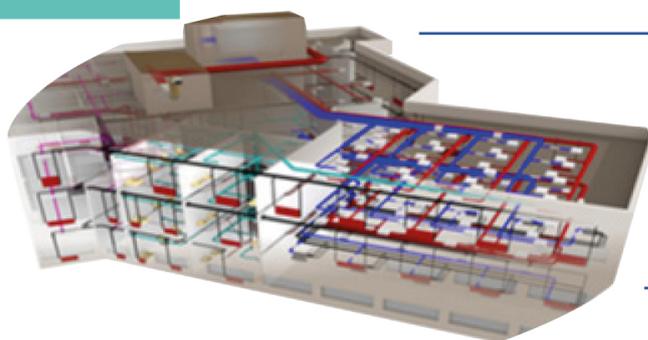
Janvier 2023

Établissements  
sanitaires et sociaux

## CE GUIDE DE SURVEILLANCE QAI PRÉCONISE 2 ACTIONS SIMPLES :

1. Nettoyer et dépoussiérer les grilles, entrées d'air, bouches d'extraction (à minima une fois par an).
2. Changer régulièrement les filtres du système de ventilation mécanique.

### Exemple de réseau



Centrale de traitement d'air  
Contrôle & Remplacement des filtres

Gaine d'extraction  
Gaine de soufflage

— Terminaux : bouches, grilles, diffuseurs

## DHN SERVICE PROPOSE 2 FORMULES D'INTERVENTIONS PAR ASPIRO-BROSSAGE DE L'ENSEMBLE DU RÉSEAU QUI GARANTISSENT :

- La santé des collaborateurs - La fiabilité des systèmes de ventilation
- L'optimisation énergétique.



## 1 INTERVENTION PARTIELLE

Nettoyage des bouches ou grilles

Brossage des entrées de gaine

Maintenance des caissons moteurs

## 2 INTERVENTION COMPLÈTE

Nettoyage des bouches ou grilles

Brossage des entrées de gaine

Dépoussiérage de l'ensemble  
des gaines du réseau

Maintenance des caissons moteurs





# DÉRATISATION DÉSINSECTISATION DÉSINFECTION

## LES ÉTABLISSEMENTS QUI REMETTENT DES ALIMENTS DIRECTEMENT AUX CONSOMMATEURS DOIVENT

- Établir un plan de dératisation et désinsectisation (article 17 de l'arrêté ministériel du 9/05/95)
- Se conformer à la nouvelle réglementation qui vise à encadrer l'utilisation des produits rodenticides

### CONSÉQUENCES

- 1. Appâtage permanent :** Devient interdit en France (Maxi 35 Jours)
- 2. Appâtage curatif :** Est autorisé dans le cadre du respect des AMM de chaque produit

#### DHN SERVICE VOUS ACCOMPAGNE POUR RÉPONDRE À CES ÉVOLUTIONS :

Notre mission est d'adapter nos programmes de lutte contre les nuisibles aux exigences réglementaires

#### PRÉVENTION



#### DÉTECTION



#### DESTRUCTION



Les insectes volants  
• Mouches, moustiques  
• Mites alimentaires



Les insectes rampants  
• Balttes  
• Cafards



Les rongeurs  
• Rats  
• Souris

### PRÉVENTION

La prévention consiste à mettre en évidence les risques d'infestation et à préconiser les mesures :

- d'amélioration de l'étanchéité des bâtiments et contrôle des installations
- favorisant la suppression des sources d'aliments pour les nuisibles

### DÉTECTION

La détection consiste à mettre rapidement en évidence toute présence de nuisibles à l'aide de moyens alternatifs : utilisation d'appâts non-toxiques, piégeage, plaques de glu

**DESTRUCTION** C'est la mise en œuvre de moyens curatifs adaptés en cas d'infestation



**DHN Service**  
Hygiène des réseaux aérauliques

Agrément : N° 027324

ZA Des Prairies  
13 Rue GUTENBERG  
42340 VEAUCHE  
**TÉL. : 06 35 22 58 24**  
E-mail : [servicedhn@sfr.fr](mailto:servicedhn@sfr.fr)  
[www.dhnservice.fr](http://www.dhnservice.fr)